

Budget 2017 : les ETI y gagneront moins que prévu

C'est un comble ! Alors que le gouvernement cherche à promouvoir les entreprises de taille intermédiaire (ETI), il vient de rendre un arbitrage fiscal qui dessert ces grosses PME industrielles, dont la France manque tant alors qu'elles sont le moteur économique de l'Allemagne. La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), une taxe sur le chiffre d'affaires qui finance le régime de protection sociale des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles, etc.), devrait être supprimée en 2017. Sa disparition avait été actée en 2015 en trois temps et le dernier tiers de suppression, à hauteur de 3,5 milliards, devait donc intervenir l'an prochain. Finalement, le gouvernement a choisi de la maintenir en contrepartie d'une hausse d'un point du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Les ETI ont fait leurs comptes. Et ce nouveau tour de passe-passe alourdit leur charge fiscale par rapport au schéma initialement prévu. « *Les ETI industrielles sortent perdantes de cette décision qui consiste à revenir sur la suppression d'un mauvais impôt au profit d'un dispositif dont elles ne bénéficient que partiellement compte tenu du profil des salaires, supérieurs à 2,5 smics, dans le secteur de l'industrie* », affirme Alexandre Montay, délégué général de leur organisation, le Meti. De fait, le CICE ne s'applique que jusqu'à 2,5 fois le salaire minimum.

Chiffres à l'appui, le Meti avance des exemples concrets. Une ETI dans le secteur de la santé s'acquittera de 155 000 euros d'impôts en plus avec l'option choisie par le gouvernement comparé à ce qu'elle aurait payé si la C3S avait été supprimée et le CICE maintenu en l'état. Une autre dans la métallurgie supportera une charge supplémentaire de 1,2 million.

Défi de compétitivité majeur

Or cette pression fiscale renforcée intervient alors que les ETI industrielles sont confrontées à un défi de compétitivité pour faire face à leurs concurrents européens. Et ont des besoins d'investissements importants pour poursuivre la modernisation de leur appareil productif et leur croissance externe. Au final, le Meti fustige le maintien de la C3S, basée sur une assiette qui pénalise les entreprises industrielles exposées à la concurrence internationale. De fait, la France demeure la championne d'Europe des taxes locales et sectorielles de production qui pèsent 3,2 % du PIB, contre 1,8 % en moyenne au sein de l'Union et... 0,9 % en Allemagne.

Marie-Cécile Renault

ABV Group conseille et accompagne les entreprises dans le management stratégique des coûts. Il étudie en particulier les risques et opportunités des obligations déclaratives, sociales, fiscales et parafiscales. www.abv-group.com